

Conditions générales de vente :

Client

La personne qui acquiert ou consent à acquérir le package (« le principal contractant »), ou toute autre personne pour laquelle le principal contractant consent à acheter le package (« les autres bénéficiaires ») ou toute personne à laquelle le principal contractant ou n'importe lequel des autres bénéficiaires transfère le package ('le cessionnaire') ; « Le contrat » est l'accord qui lie le client à l'organisateur et/ou au détaillant.

Contrat

Le formulaire de réservation du circuit dûment rempli par le client, avec acceptation des Conditions Générales, doit être imprimé, signé et envoyé par le client à V.I.P's Bike Services. Ce document est alors considéré comme un contrat établi entre le client et V.I.P's Bike Services. Sans ce document V.I.P's Bike Services n'acceptera pas votre réservation. L'acceptation de la réservation peut être confirmée par téléphone mais ne sera pas valide jusqu'à ce que la ratification écrite (email, courrier ou fax) ait été reçue par V.I.P's Bike Services. En complément du contrat, chaque client devra accepter et signer, avant le départ, un formulaire de cession et de renonciation.

Responsabilité

En tant qu'Organisateur d'évènementiel, V.I.P's Bike Services

est responsable de :

- la préparation sérieuse du circuit ;
- la sélection et du suivi sérieux des sociétés/organismes qui assurent les services (par exemple les entreprises de transport, les hôtels, etc...) ;
- la description exacte de tous les services liés au voyage figurant au catalogue / sur le site Internet, à moins qu'un amendement aux détails listés dans le catalogue / sur le site Internet ait été publié avant la signature du contrat. Quoi qu'il en soit, V.I.P's Bike Services ne sera pas responsable des détails figurant au catalogue / sur le site Internet des hôtels, des lieux visités ou des compagnies maritimes puisque V.I.P's Bike Services n'a aucune influence sur la production desdits catalogues et n'est pas en mesure d'assurer la précision de leur contenu ;
- la fourniture des services décrits et agréés contractuellement.

tout défaut de prestation de service par l'une des personnes responsables.

Il est consenti par le client que V.I.P's Bike Services et ses employés ne sont pas responsables ni les gardiens de sa sécurité et ne peuvent en aucune façon être tenus pour responsables de tout événement li à

à l'opération ou de la participation du client au circuit, dont pourraient résulter des blessures, des dommages ou le décès du client, de ses biens, de sa famille, de ses héritiers ou de ses cessionnaires. V.I.P's Bike Services n'est en aucun cas responsable des accidents pouvant survenir au cours de ses circuits.

La responsabilité contractuelle de l'organisateur d'évènementiel de fournir une compensation pour tout dommage autre qu'un dommage corporel est limitée à un total de trois fois le prix du circuit, si le dommage subi par le voyageur n'a pas été causé par nous intentionnellement ou par une négligence grossière. La limitation de responsabilité à trois fois le prix du circuit s'appliquera également si l'organisateur d'évènementiel est responsable des dommages subis par le voyageur uniquement dans le cadre d'une faute commise par une organisation fournissant les services.

Information sur les documents

Chaque client doit s'assurer qu'il porte sur lui sa carte nationale d'identité ou son passeport avec le visa requis pour voyager en Europe (UE), et ce du début jusqu'à la fin du voyage. Aucune maladie particulière n'étant identifiée dans les pays traversés par les circuits, aucune vaccination spécifique n'est exigée. Le client a la responsabilité de se conformer aux règles stipulées ci-dessus et est pleinement responsable de toutes les conséquences résultant du non-respect des règles européennes.

Réservation et acompte

Pour réserver un circuit, un acompte de 40% du prix de celui-ci doit être versé au plus tard 60 (Soixante) jours avant le départ du circuit, ceci afin d'assurer la place du client sur le circuit. Le solde est à régler 30 (Trente) jours au plus tard avant le départ du circuit. Pour chaque réservation, V.I.P's Bike Services enverra par email à chacun des clients le calendrier de paiement du solde dû. Si la totalité du solde n'est pas reçue dans le délai de 30 jours, comme requis par V.I.P's Bike Services, ce dernier se réserve le droit d'annuler la réservation et de demander des frais de résiliation (cf ci-dessous). Pour toute réservation faite dans les 60 jours précédant le départ du circuit, la totalité du prix du circuit devra être payée.

Modification des tarifs

Les tarifs figurant sur le site Internet ou au contrat sont basés sur des facteurs variant en fonction du moment de la réservation. V.I.P's Bike Services

peut réviser les prix à la hausse ou à la baisse afin de simplement tenir compte des variations survenant au niveau :

- des frais de transport, y compris le coût du carburant,
- des cotisations, taxes ou honoraires imputables à certains services, tels que les taxes d'atterrissage, les honoraires d'embarquement ou de débarquement dans les ports et aéroports (si le transport par bateau ou par avion est inclus dans le tour),
- des taux de change appliqués à des package particuliers.

Le prix mentionné au contrat ne subira aucune augmentation dans les 20 (Vingt) jours précédant la date de départ stipulée.

Si V.I.P's Bike Services estime, avant le départ, qu'il est contraint de modifier considérablement les termes essentiels du contrat, tels que le prix, la date, V.I.P's Bike Services le notifiera à son client le plus tôt possible afin de lui donner la possibilité de prendre la meilleure décision, et en particulier :

- soit de se désister du contrat sans aucune pénalité,
 - ou d'accepter une clause additionnelle au contrat spécifiant les changements et leur impact sur le prix.
- Le client informera l'organisateur ou le détaillant de sa décision le plus tôt possible.

V.I.P's Bike Services se réserve le droit de corriger toute erreur de frappe ou de calcul, et ce à tout moment, sans que cela implique la moindre pénalité pour V.I.P's Bike Services.

Changements survenant sur les circuits

V.I.P's Bike Services peut, suite à des situations imprévues, modifier :

- les dates des circuits (annulation, report, avance),
- itinéraires,
- hôtels,
- villes étapes,
- arrêts pour la visite de monuments,
- guides,
- chauffeurs,
- tout autre arrangement.

Dans ce cadre, V.I.P's Bike Services ne sera pas tenu pour responsable et, par conséquent, n'endossera pas la responsabilité pour toutes les pertes en résultant, frais ou dérangement.

Résiliation du fait du client

Dans le cas où le client ne peut participer au circuit, il lui est possible de transférer sa réservation à une personne répondant aux conditions applicables au package, ayant au préalable informé V.I.P's Bike Services suffisamment à l'avance de son intention (30 (Trente) jours avant le départ du circuit).

Le cédant du package et le cessionnaire seront conjointement et solidairement responsables face à V.I.P's Bike Services, au contrat quant au paiement du solde et quant à tous les frais supplémentaires résultant dudit transfert.

Dans le cas où le client ne peut participer au circuit, des frais d'annulation seront appliqués s'il ne transfère pas sa réservation :

- les résiliations nous parvenant plus de 60 jours avant le départ seront soumises à 100 Euros (cents Euros) de frais de résiliation par personne.
- les résiliations nous parvenant moins de 60 jours avant le départ seront soumises aux règles suivantes :
- 59-30 jours, 25% du prix du circuit par personne,

- 29-20 jours, 30% du prix du circuit,
- dans les 20 jours, 100% du prix du circuit.

V.I.P's Bike Services ne peut accepter aucune exception à cette politique pour quelque raison que ce soit.

Comme défini dans la section «Assurance», V.I.P's Bike Services recommande fortement à ses clients de souscrire une assurance relative à l'annulation du voyage.

V.I.P's Bike Services ne doit pas être appelée à effectuer un remboursement une fois que le circuit a débuté quelle que soit la raison empêchant le client de rejoindre le circuit.

Changements impactant la réservation

V.I.P's Bike Services accepte qu'un client change d'avis et réserve un autre circuit (changement de la date ou de circuit), pas moins de 60 jours avant le départ du circuit.

Résiliations du fait de V.I.P's Bike Services

V.I.P's Bike Services exige un nombre minimum de participants par tour : 10 personnes. Si ce nombre minimum de personnes n'est pas atteint 30 (Trente) jours avant le départ du circuit, V.I.P's Bike Services peut annuler le circuit et informera tous les participants 29 (Vingt Neuf) jours avant le départ.

Si le client se désiste du contrat étant données la résiliation du circuit par V.I.P's Bike Services ou la modification des prix ou des dates par V.I.P's Bike Services, le client sera en droit :

- soit de choisir un package de substitution, de qualité équivalente ou supérieure, lorsque V.I.P's Bike Services est en mesure de proposer un tel substitut.
- Si le package de remplacement est de qualité inférieure, V.I.P's Bike Services remboursera la différence de prix au client ;
- soit de se voir rembourser le plus tôt possible toutes les sommes qu'il aura avancées dans le cadre du contrat. Ceci annulera de fait le contrat entre le client et V.I.P's Bike Services.

Mais V.I.P's Bike Services n'est pas redevable des frais supplémentaires ou pertes subis par le participant au circuit suite à l'annulation du circuit du fait de V.I.P's Bike Services. Cela inclut mais n'est pas limité au coût des billets d'avion prépayés, réservations d'hôtels et location de véhicules.

V.I.P's Bike Services pourra être amené à annuler des circuits pour des raisons imprévues non soumises au contrôle de V.I.P's Bike Services et dont les conséquences ne pourront être évitées même avec tout le soin apporté à la réalisation de l'offre.

Informations relatives au circuit

V.I.P's Bike Services fournit au client par écrit (format imprimable) ou sous toute autre forme appropriée les informations suivantes, et ce dans un délai suffisant avant le début du circuit :

- (i) le planning, les villes étapes et le transport (cf la description des circuits) ;
- (ii) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organisateur et/ou du représentant local ou, à défaut, d'agences locales qu'un client en difficulté pourrait appeler pour être aidé. Cette information sera fournie à chaque client au départ du tour.

Assurance

V.I.P's Bike Services conseille vivement à chacun de ses clients de souscrire auprès de sa compagnie d'assurance les polices d'assurance suivantes afin de couvrir :

- les frais de résiliation par le client ;
- les frais d'assistance, y compris de rapatriement dans le cadre d'un accident ou d'une maladie le nécessitant ;
- les bagages ;
- et la Responsabilité Civile.

Ce type d'assurance n'est pas inclus dans le prix du circuit.

V.I.P's Bike Services ne fournissant aucune assurance, les clients venant avec leur moto personnelle doivent être totalement assurés. De même, V.I.P's Bike Services n'est pas responsable des dommages subits par la moto appartenant au client.

Inclus dans le prix

Pour tous les clients :

- l'hébergement dans les hôtels (chambre simple avec supplément ou double) + petit déjeuner ;
- le transport des bagages : V.I.P's Bike Services n'est pas responsable de la perte des bagages ou des dommages pouvant être subis par les bagages, chaque participant décidant d'emmener chaque jour ses bagages sur le circuit à ses propres risques.

Etant donné le trafic, la vitesse, l'état des routes, etc... V.I.P's Bike Services n'est pas responsable du retard de livraison des bagages au cours du circuit. V.I.P's Bike Services acceptera seulement un maximum de 3 articles de bagages par client ;

- les guides ;

Pour les clients nous rejoignant avec leur propre moto, les éléments précédemment listés sont inclus dans le prix, plus :

- un roadbook journalier.

Non inclus dans le prix

Pour tous les clients : tout article ou toute activité n'ont listés plus haut.

Répartition des chambres d'hôtel

V.I.P's Bike Services tentera toujours d'allouer des chambres doubles à tous les clients ne demandant pas de chambre simple. Les hôtels sélectionnés pouvant ne plus avoir de chambres doubles disponibles, V.I.P's Bike Services ne peut donc pas garantir des chambres doubles alors sélectionnées par les clients. Un supplément peut dans ce cas être appliqué si le client se voit dans l'obligation de prendre une chambre simple.

Conditions météorologiques

V.I.P's Bike Services programme tous ses tours de façon à mettre toutes les chances de son côté et avoir un temps aussi agréable que possible afin de profiter d'un beau circuit, en toute sécurité.

Mais les circuits traversent des zones aux conditions climatiques changeantes. V.I.P's Bike Services ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques désagréables et non convenables et ne procédera à aucun remboursement pour de telles conditions.

Règles de circulation

Les guides de V.I.P's Bike Services expliqueront à chaque client les règles de circulation en vigueur sur le circuit.

V.I.P's Bike Services n'est pas responsable et par conséquent pas redevable de toute amende encourue par un client qui ne se soumettrait pas à ces règles.

V.I.P's Bike Services fournira sur demande de la police les noms et adresses de tout client en infraction avec une moto, pour toute amende encourue au cours du circuit mais dont la notification est faite une fois le circuit terminé.

V.I.P's Bike Services peut résilier à tout moment le contrat le liant à un client qui pilote dangereusement ou sans respecter les règles de circulation et ce sans devoir dédommager le client en aucune manière que ce soit.

Photos / vidéos

V.I.P's Bike Services produira pendant les tours des photos et vidéos, matériels susceptibles d'être utilisés dans ses brochures, site Web et autres outils de communication. V.I.P's Bike Services détient tous les droits sur ces matériels et peut les utiliser pour toute communication, publicité et activité marketing. Les clients pouvant être reconnus ne peuvent accuser de l'utilisation de leur image, ni demander rétribution pour l'utilisation de leur image, à V.I.P's Bike Services. Tout particulier devra donc légalement informer V.I.P's Bike Services s'il souhaite que son visage ne soit pas vu.